

**DECISION PPERF N°10 054/2016  
FIXANT LE LOYER MENSUEL  
POUR L'HEBERGEMENT AUX INTERNATS  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

Vu l'article L6143.7 de la loi 2015-990 du 6 août 2015, le loyer mensuel d'hébergement aux internats de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital St Jacques et de l'Hôpital Lâennec est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 74 euros.

Fait à Nantes, le **22 DEC. 2016**

Ronan GUIHENEUF  
Directeur des Affaires Financières  
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc  
et des Ressources Financières

